

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20150710-2015_B327-DE
Date de télétransmission : 21/07/2015
Date de réception préfecture : 21/07/2015



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 10 JUILLET 2015
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2015_B327

OBJET : Ressources - Commande publique - Autorisation de signer l'avenant financier n°1 au marché de prestations intellectuelles n° 13M037 – Etudes d'insertion urbaine et de circulation d'un transport en commun en site propre

Le 10 juillet 2015, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à l'espace Aixagone à Saint-Cannat, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 3 juillet 2015, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

JOISSAINS MASINI Maryse, président – ALBERT Guy, membre du bureau, Jouques – ARDHUIN Philippe, membre du bureau, Simiane-Collongue – BARRET Guy, membre du bureau, Coudoux – BOULAN Michel, membre du bureau, Châteauneuf-le-Rouge – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – BURLE Christian, membre du bureau, Peynier – CANAL Jean-Louis, membre du bureau, Rousset – CESARI Martine, membre du bureau, Saint-Estève-Janson – CHARDON Robert, vice-président, Venelles – CHARRIN Philippe, membre du bureau, Vauvenargues – CORNO Jean-François, membre du bureau, Rognes – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – de SAINTDO Philippe, membre du bureau, Aix-en-Provence – DELAVET Christian, membre du bureau, Saint-Antonin-sur-Bayon – FABRE-AUBRESPY Hervé, vice-président, Cabriès – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – FREGEAC Olivier, membre du bureau, Peyrolles-en-Provence – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles – GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence – GUINIERI Frédéric, membre du bureau, Puylobier – JOISSAINS Sophie, membre du bureau, Aix-en-Provence – JOUVE Mireille, membre du bureau, Meyrargyes – LAGIER Robert, membre du bureau, Meyreuil – LEGIER Michel, membre du bureau, Le Tholonet – LHEN Hélène, vice-président, Fuveau – MALLIÉ Richard, vice-président, Bouc-Bel-Air – MANCEL Joël, membre du bureau, Beaurecueil – MARTIN Régis, membre du bureau, Saint-Marc-Jaumegarde – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis – RAMOND Bernard, vice-président, Lambesc – SERRUS Jean-Pierre, membre du bureau, La Roque d'Anthéron – TALASSINOS Luc, membre du bureau, Gréasque

Excusé(e)s avec pouvoir :

AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau, donne pouvoir à BARRET Guy – CIOT Jean-David, membre du bureau, Le Puy-Sainte-Réparate, donne pouvoir à CANAL Jean-Louis – FILIPPI Claude, membre du bureau, Ventabren, donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse

Excusé(e)s :

PIZOT Roger, membre du bureau, Saint-Paul-lez-Durance

Madame le Président donne lecture du rapport ci-joint.

02_5_14

BUREAU DU 10 JUILLET 2015

Rapporteur : Alexandre GALLESE

Co-rapporteur : Guy BARRET

Politique publique : Ressources

Thématique : Commande publique

Objet : Autorisation de signer l'avenant financier n°1 au marché de prestations intellectuelles n°13M037 - Études d'insertion urbaine et de circulation d'un transport en commun en site propre
Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Le marché n°13M037 a été notifié le 17 janvier 2014 à la société GAUTIER + CONQUET groupée avec les sociétés ARCADIS ESG et ARENES et a pour objet la réalisation des prestations intellectuelles relatives aux études de l'insertion urbaine et de circulation du BHNS ligne B, pour un montant de 229 250 € HT soit 275 100 € TTC.

L'avenant soumis à votre approbation a pour objet la modification du montant du marché 13M037, afin de tenir compte des prestations supplémentaires et des prestations devenues au contraire non nécessaires à la réalisation du marché.

Les détails des plus-values et moins-values résultant de ces modifications de prestations, exposés dans l'avenant annexé au présent rapport, concernent plusieurs aspects du marché d'études : demande de scénarios d'aménagement supplémentaires, modifications de périmètres d'étude, modification des réunions nécessaires, etc.

Le montant de cet avenant s'élève à 11 101,14 € HT, soit 13 321,37 € TTC.

Le montant de cet avenant n°1 représente 4,84 % du montant du marché initial.

Exposé des motifs :

Le présent rapport a pour objet l'avenant n°1 au marché n°13M037 qui consiste en l'intégration des prestations nouvelles nécessaires à l'exécution du marché, des évolutions du périmètre de l'étude, ainsi qu'une modification des réunions nécessaires et du programme concernant la concertation.

Prestations initialement prévues au CCTP

La structure du marché consiste en l'étude des différentes sections ou « tronçons » du linéaire du BHNS suivant deux approches : une approche d'étude d'insertion urbaine et une approche d'étude de circulation.

Le linéaire est divisé en 11 tronçons distincts (illustrés par l'annexe 2 du marché ci-contre), présentant chacun des caractéristiques techniques et urbaines différenciées.

Le groupement titulaire du marché est engagé sur l'étude de deux scénarios d'insertion urbaine pour chaque tronçon, chaque scénario étant vérifié par une étude de circulation.

Cf CCTP page 14 : 3.2.4 Livrables :

-Rapport de synthèse caractérisant les partis d'aménagement et argumentant les choix de conception. Ce même rapport devra très clairement définir les variantes possibles que pourraient subir les scénarii d'aménagement préconisés pour chaque tronçon

[...] le rapport de synthèse précisera notamment La comparaison des scénarii avec leur variante à la lumière des simulations de trafic

1. Prestations nouvelles liées à l'étude de scénarios urbains et de circulation supplémentaires

Le pouvoir adjudicateur procède aux modifications de programme en cours d'étude, ci dessous regroupées par secteurs géographiques. Ces modifications engendrent des études de scénarios d'insertion urbaine et de circulation du projet de BHNS ligne B supplémentaires aux deux scénarios par tronçon prévus par le CCTP.



- Études de scénarios urbains et de circulation supplémentaires : Modification des contraintes foncières Avenue R. Schuman

Alors que l'étude des deux scénarios d'insertion et de circulation dus au titre du marché a déjà été réalisée, il est demandé au prestataire d'intégrer une contrainte foncière nouvelle et de cantonner l'emprise du projet aux emprises publiques existantes, ce qui engendre des modifications significatives sur le profil de voirie projeté.

- Études de scénarios urbains et de circulation supplémentaires : Changement des sens de circulation et des emprises du projet sur l'Avenue des Belges

Alors que l'étude des deux scénarios d'insertion et de circulation dus au titre du marché - scénarios qui prévoyaient la conservation de deux sens de circulations sur l'avenue des Belges - a déjà été réalisée, il est demandé au prestataire de réaliser de nouvelles études conservant la totalité du patrimoine arboré de l'avenue, ce qui engendre des modifications significatives sur le profil de voirie projeté et le réduit à trois voies de circulation. Par ailleurs, il apparaît nécessaire d'envisager plusieurs solutions d'usage de ces trois voies :

2 voies réservées au bus + 1 sens unique voiture central

1 voie réservée au bus + 1 voie mixte sur le Nord des Belges + 1 sens unique voiture central.

Il est également demandé au groupement titulaire d'étudier les impacts de ces nouveaux scénarios sur le fonctionnement des carrefours et de réaliser les études de trafic correspondantes.

- Études de scénarios urbains et de circulation supplémentaires : Modification des hypothèses d'aménagement du secteur de la Rotonde

Alors que l'étude des deux scénarios d'insertion dus au titre du marché - scénarios qui prévoyaient la piétonisation d'une partie de la place de la Rotonde et du cours Mirabeau - a déjà été réalisée, il est demandé au prestataire la reprise des plans et coupes sur ce secteur sur la base d'un nouveau scénario de semi-piétonisation maintenant les circulations existantes. Il est également demandé au groupement titulaire d'étudier les impacts de ce nouveau scénario sur le fonctionnement des carrefours et de réaliser les études de trafic correspondantes.

- Études de scénarios urbains et de circulation supplémentaires : Étude de configurations nouvelles du carrefour Mouret/Europe

Alors que l'étude des deux scénarios d'insertion dus au titre du marché a déjà été réalisée, il est demandé au prestataire l'étude de nouveaux scénarios : une trémie nord/sud sur le carrefour de l'avenue H. Mouret, et une solution de shunt par l'avenue du Petit Barthélemy. Il est également demandé au groupement titulaire d'étudier les impacts de ce nouveau scénario sur le fonctionnement des carrefours et de réaliser les études de trafic correspondantes.

-Études de scénarios de circulation supplémentaires : Modification des projections de report modal

Les hypothèses de report modal à prendre en compte dans le cadre des études de circulation doivent être modifiées afin d'être mises en accord avec les hypothèses prises dans le cadre de l'élaboration du Plan de Déplacement Urbain. Il est donc demandé au prestataire de modifier de manière significative ses hypothèses de calcul d'impacts des trafics et de passer le report modal à l'horizon de l'exploitation du BHNS B de 15 à 20 %,

Pour l'ensemble de ces prestations nouvelles liées à l'étude de scénarios urbains et de circulation supplémentaires, les besoins concernant la mobilisation complémentaire des équipes du groupement titulaire a été évaluée comme suit :

Réf. Cahier des charges	1. Impact chiffré des Prestations nouvelles liées à la modification du périmètre de l'étude	Montant en € HT	Montant en € TTC
2.2.1	PROPOSITIONS D'AMENAGEMENT	6 550,00 €	7 833,80 €
2.2.2	TEST DES PROPOSITIONS D'AMENAGEMENT PAR ETUDES DE CIRCULATION STATIQUES	16 200,00 €	19 375,20 €

2. Prestations nouvelles liées à la modification du périmètre de l'étude

Le périmètre de l'étude évolue par ajouts ou modifications de secteurs engendrant la production d'études sur un linéaire supérieur à celui défini par le CCTP.

Des zones de stationnement complémentaires sont à définir l'axe avenue G. Berger – avenue J-P. Coste, avec la production d'études de capacité et le dimensionnement d'un parking.

Le changement d'itinéraire sur le terminus Nord-Ouest (desserte de la ZAC de Ravanas) ainsi que l'étude de la jonction avec le nouveau terminus au Parc Relais du Krypton engendrent la production d'études de trafic et de desserte complémentaires, et d'études d'insertion urbaines avec plans et coupes.

L'ensemble des prestations liées à la modification du périmètre de l'étude a été évaluée comme suit :

Réf. Cahier des charges	2. Impact chiffré des Prestations nouvelles liées à la modification du périmètre de l'étude	Montant en € HT	Montant en € TTC
2.2.1	PROPOSITIONS D'AMENAGEMENT	2 200,00 €	2 631,20 €
2.2.2	TEST DES PROPOSITIONS D'AMENAGEMENT PAR ETUDES DE CIRCULATION STATIQUES	1 200,00 €	1 435,20 €

3. Modifications des réunions nécessaires au déroulement du marché et des missions en phase d'arbitrage :

Des réunions spécifiques non prévues en phase de propositions d'aménagement (3.2 du CCTP) sont nécessaires pour préparer le comité de pilotage du projet et pour travailler à l'étude des scénarios urbains et de circulation supplémentaires exposés au paragraphe 1 du présent rapport.

Par ailleurs les modalités de la phase d'aide à la décision et de présentation (3.3 du CCTP) sont revues : le nombre de réunions à animer est considérablement réduit, passant de 30 à 3 (Cf. CCTP page 15 : Une base de 30 réunions de présentation sera utilisée en réponse au présent cahier des charges). La production de 10 panneaux au format A0 est remplacée par une assistance à la présentation d'un film en 3D sur le projet ;

Réf. Cahier des charges	3. Impact chiffré des Modifications des réunions nécessaires à déroulement du marché et des missions en phase d'arbitrage	Montant en € HT	Montant en € TTC
2.2.1	PROPOSITIONS D'AMENAGEMENT: réunions supplémentaires	15 200,00 €	18 240,00 €
2.2.2	TEST DES PROPOSITIONS D'AMENAGEMENT PAR ETUDES DE CIRCULATION STATIQUES: réunions supplémentaires	3 000,00 €	3 600,00 €
2.3.1	MISSIONS EN PHASE D'ARBITRAGE: 3 réunions au lieu de 30	- 21 712,50 €	- 26 055,00 €
2.3.2	PRODUCTION DE 10 PANNEAUX D'EXPOSITION A0: remplacé par l'assistance à la réalisation du film	- 11 536,00 €	- 13 843,20 €

La synthèse de ces modifications impacts chiffrés est la suivante :

Synthèse des impacts chiffrés par poste du CCTP (impacts 1 + 2 +3)		Montant en € HT	Montant en € TTC
2.2 PHASE 2 : PROPOSITION DE DIFFERENTS SCENARI D'AMENAGEMENT DE LA VOIRIE			
2.2.1	PROPOSITIONS D'AMENAGEMENT	23 950,00 €	28 740,00 €
2.2.2	TEST DES PROPOSITIONS D'AMENAGEMENT PAR ETUDES DE CIRCULATION STATIQUES	20 400,00 €	24 480,00 €
SOUS TOTAL IMPACTS SUR PHASE 2.2		44 350,00 €	53 220,00 €
2.3 PHASE D'ARBITRAGE: REUNIONS DE PRESENTATION/ AIDE A LA DECISION ET ARBITRAGES			
2.3.1	MISSIONS EN PHASE D'ARBITRAGE: 3 réunions au lieu de 30	- 21 712,50 €	- 26 055,00 €
2.3.2	PRODUCTION DE 10 PANNEAUX D'EXPOSITION A0: remplacé par l'assistance à la réalisation du film	- 11 536,00 €	- 13 843,20 €
SOUS TOTAL IMPACTS SUR PHASE 2.3		- 33 248,50 €	- 39 898,20 €
TOTAL GENERAL AVENANT N°1		11 101,50 €	13 321,80 €

Il n'y a pas d'incidence sur le délai d'exécution du marché, les prestations supplémentaires étant menées par le titulaire dans les mêmes délais que ceux précisés au CCTP.

Les prestations prévues par le présent avenant ont une incidence en plus-value de :

11 101,14 € HT

Montant €HT du marché initial :

229 250 € HT

Montant €HT après avenant n°1 :

240 351.14 € HT soit 288 421,49 € TTC

Le montant de l'avenant qui vous est proposé correspond à une augmentation de 4,84 % du montant du marché initial.

Le présent avenant n'a pas été soumis à l'avis de la Commission d'Appel d'Offres, celle-ci étant saisie uniquement pour les avenants des marchés à procédures formalisées entraînant une augmentation du montant global supérieure à 5 %.

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code des marchés publics, notamment son article 20 ;

VU la délibération n°2014_A088 du Conseil communautaire du 22 mai 2014, modifiée, déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment de prendre toute décision concernant la conclusion et l'autorisation de signer des marchés et des accords cadres de travaux, de fournitures et de services, passés selon une procédure formalisée ainsi que toute décision concernant leurs avenants et tous contrats relevant de la commande publique (à l'exception des marchés subséquents d'accords cadres passés selon une procédure formalisée et des délégations de services publics), lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** les termes de l'avenant n°1 au marché n°13M037 notifié le 17 janvier 2014 à la société GAUTIER + CONQUET groupée avec les sociétés ARCADIS ESG et ARENES, ayant pour objet la réalisation des prestations intellectuelles relatives aux études de l'insertion urbaine et de circulation du BHNS ligne B, ainsi que le montant de cet avenant de 11 101,14 € HT, soit 13 321,37 € TTC (+4,84%) ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer l'avenant et toutes les pièces nécessaires à son aboutissement ;
- **DIRE** que les dépenses correspondantes émargent à la section d'investissement du budget de la CPA, opération 663 nature 2031 – Budget Annexe Transports Publics Urbains.



**AVENANT N°1 AU MARCHÉ D'ETUDE D'INSERTION URBAINE ET DE
CIRCULATION D'UN TRANSPORT EN COMMUN EN SITE PROPRE**

**Appel d'Offres restreint, passé en application des articles 33 et 60 à 64 du Code
des marchés publics**

TENANT LIEU DE MARCHÉ N° : 13M037

POUVOIR ADJUDICATEUR – MAITRE DE L'OUVRAGE :

Communauté du Pays d'Aix – CS 40868 – 13626 – Aix-en-Provence cedex 1

Représentant légal : Le Président

ORDONNATEUR :

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix

COMPTABLE ASSIGNATAIRE DES PAIEMENTS

Le Trésorier Principal de la Communauté du Pays d'Aix

**PERSONNE HABILITEE A DONNER LES RENSEIGNEMENTS PREVUS A L'ARTICLE 109 DU CODE DES
MARCHES PUBLICS**

Le Directeur Général des Services

TITULAIRE

GAUTIER + CONQUET Mandataire, ARCADIS, ARENES

MONTANT DU MARCHÉ : 229 250 € HT

AVENANT N° 1

Entre,

La Communauté du Pays d'Aix – CS 40868 – 13626 – Aix-en-Provence cedex 1,
représentée par son Président, dûment habilité à signer le présent avenant,

d'une part,

et le groupement conjoint GAUTIER + CONQUET & ASSOCIES SA / ARCADIS/ ARENES

dont la S.A. GAUTIER + CONQUET & ASSOCIES, sise 79 rue de Seze BP 6044 – 69411
LYON est le mandataire, représenté par Monsieur Dominique GAUTIER, Président
Directeur Général,

d'autre part,

il a été convenu ce qui suit :

Article 1 – objet de l'avenant

Le présent avenant a pour objet d'intégrer au marché n°13M037 des prestations nouvelles nécessaires à l'exécution du marché, des évolutions du périmètre de l'étude, ainsi qu'une modification des réunions nécessaires et du programme concernant la concertation.

1.1. Prestations nouvelles liées à l'étude de scénarios urbains et de circulation supplémentaires

Le pouvoir adjudicateur procède aux modifications de programme en cours d'étude, ci dessous regroupées par secteurs géographiques. Ces modifications engendrent des

études de scénarios d'insertion urbaine et de circulation du projet de BHNS ligne B supplémentaires aux deux scénarios par tronçon prévus par le CCTP.

- Études de scénarios urbains et de circulation supplémentaires : Modification des contraintes foncières Avenue R. Schuman

Alors que l'étude des deux scénarios d'insertion et de circulation dus au titre du marché a déjà été réalisée, il est demandé au prestataire d'intégrer une contrainte foncière nouvelle et de cantonner l'emprise du projet aux emprises publiques existantes, ce qui engendre des modifications significatives sur profil de voirie projeté.

- Études de scénarios urbains et de circulation supplémentaires : Changement des sens de circulation et des emprises du projet sur l'Avenue des Belges

Alors que l'étude des deux scénarios d'insertion et de circulation dus au titre du marché -scénarios qui prévoient la conservation de deux sens de circulations sur l'avenue des Belges- a déjà été réalisée, il est demandé au prestataire de réaliser de nouvelles études conservant la totalité du patrimoine arboré de l'avenue, ce qui engendre des modifications significatives sur profil de voirie projeté, et le réduit à trois voies de circulation. Par ailleurs il apparaît nécessaire d'envisager plusieurs solutions d'usage de ces trois voies :

2 voies réservées au bus + 1 sens unique voiture central

1 voie réservée au bus + 1 voie mixte sur le Nord des Belges + 1 sens unique voiture central.

Il est également demandé au groupement titulaire d'étudier les impacts de ces nouveaux scénarios sur le fonctionnement des carrefours et de réaliser les études de trafic correspondantes.

- Études de scénarios urbains et de circulation supplémentaires : Modification des hypothèses d'aménagement du secteur de la Rotonde

Alors que l'étude des deux scénarios d'insertion dus au titre du marché -scénarios qui prévoient la piétonisation d'une partie de la place de la Rotonde et du cours Mirabeau - a déjà été réalisée, il est demandé au prestataire la reprise des plans et coupes sur le secteur ce secteur sur la base d'un nouveau scénario de semi-piétonisation maintenant les circulations existantes. Il est également demandé au groupement titulaire d'étudier les impacts de ce nouveau scénario sur le fonctionnement des carrefours et de réaliser les études de trafic correspondantes.

- Études de scénarios urbains et de circulation supplémentaires : Étude de configurations nouvelles du carrefour Mouret/Europe

Alors que l'étude des deux scénarios d'insertion dus au titre du marché a déjà été réalisée, il est demandé au prestataire l'étude de nouveaux scénarios : une trémie nord/sud sur le carrefour de l'avenue H. Mouret, et une solution de shunt par l'avenue du Petit Barthélemy. Il est également demandé au groupement titulaire d'étudier les impacts de ce nouveau scénario sur le fonctionnement des carrefours et de réaliser les études de trafic correspondantes.

- Études de scénarios de circulation supplémentaires : Modification des projections de report modal

Les hypothèses de report modal à prendre en compte dans le cadre des études de circulation doivent être modifiées afin d'être mises en accord avec les hypothèses prises dans le cadre de l'élaboration du Plan de Déplacement Urbain. Il est donc demandé au prestataire de modifier de manière significative ses hypothèses de calcul d'impacts des trafics et de passer le report modal à l'horizon de l'exploitation du BHNS B de 15 à 20 %,

Pour l'ensemble de ces prestations nouvelles liées à l'étude de scénarios urbains et de circulation supplémentaires, les besoins concernant la mobilisation complémentaire des équipes du groupement titulaire a été évaluée comme suit :

Réf. Cahier des charges	1. Impact chiffré des Prestations nouvelles liées à la modification du périmètre de l'étude	Montant en € HT	Montant en € TTC
2.2.1	PROPOSITIONS D'AMENAGEMENT	6 550,00 €	7 833,80 €
2.2.2	TEST DES PROPOSITIONS D'AMENAGEMENT PAR ETUDES DE CIRCULATION STATIQUES	16 200,00 €	19 375,20 €

1.2. Prestations nouvelles liées à la modification du périmètre de l'étude

Le périmètre de l'étude a évolué par ajouts ou modifications de secteurs avec la production d'études sur un linéaire supérieur à celui défini par le CCTP.

Des zones de stationnement complémentaires sont à définir l'axe avenue G. Berger – avenue J-P. Coste, avec la production d'études de capacité et le dimensionnement d'un parking.

Le changement d'itinéraire sur le terminus Nord-Ouest (desserte de la ZAC de Ravanas) ainsi que l'étude de la jonction avec le nouveau terminus au Parc Relais du

Krypton engendrent la production d'études de trafic et de desserte complémentaires, et d'études d'insertion urbaines avec plans et coupes.

L'ensemble des prestations liées à la modification du périmètre de l'étude été évaluée comme suit :

Réf. Cahier des charges	2. Impact chiffré des Prestations nouvelles liées à la modification du périmètre de l'étude	Montant en € HT	Montant en € TTC
2.2.1	PROPOSITIONS D'AMENAGEMENT	2 200,00 €	2 631,20 €
2.2.2	TEST DES PROPOSITIONS D'AMENAGEMENT PAR ETUDES DE CIRCULATION STATIQUES	1 200,00 €	1 435,20 €

1.3. Modifications des réunions nécessaires à déroulement du marché et des missions en phase d'arbitrage :

Des réunions spécifiques non prévues en phase de propositions d'aménagement (3.2 du CCTP) sont nécessaires pour préparer le comité de pilotage du projet et pour travailler à l'étude des scénarios urbains et de circulation supplémentaires exposés au paragraphe 1 du présent rapport.

Par ailleurs les modalités de la phase d'aide à la décision et de présentation (3.3 du CCTP) sont revues : le nombre de réunions à animer est considérablement réduit, passant de 30 à 3 (Cf. CCTP page 15 : Une base de 30 réunions de présentation sera utilisée en réponse au présent cahier des charges). La production de 10 panneaux au format A0 a été remplacée par une assistance à la présentation d'un film en 3D sur le projet.

Réf. Cahier des charges	3. Impact chiffré des Modifications des réunions nécessaires à déroulement du marché et des missions en phase d'arbitrage	Montant en € HT	Montant en € TTC
2.2.1	PROPOSITIONS D'AMENAGEMENT: réunions supplémentaires	15 200,00 €	18 240,00 €
2.2.2	TEST DES PROPOSITIONS D'AMENAGEMENT PAR ETUDES DE CIRCULATION STATIQUES: réunions supplémentaires	3 000,00 €	3 600,00 €
2.3.1	MISSIONS EN PHASE D'ARBITRAGE: 3 réunions au lieu de 30	- 21 712,50 €	- 26 055,00 €
2.3.2	PRODUCTION DE 10 PANNEAUX D'EXPOSITION A0: remplacé par l'assistance à la réalisation du film	- 11 536,00 €	- 13 843,20 €

La décomposition et la synthèse de ces modifications impacts chiffrés sont les suivantes :

DECOMPOSITION CHIFFREE DE L'AVENANT N°1			
Réf. Cahier des charges	1. Impact chiffré des Prestations nouvelles liées à la modification du périmètre de l'étude	Montant en € HT	Montant en € TTC
2.2.1	PROPOSITIONS D'AMENAGEMENT	6 550,00 €	7 860,00 €
2.2.2	TEST DES PROPOSITIONS D'AMENAGEMENT PAR ETUDES DE CIRCULATION STATIQUES	16 200,00 €	19 440,00 €
	Sous total 1	22 750,00 €	27 300,00 €
Réf. Cahier des charges	2. Impact chiffré des Prestations nouvelles liées à la modification du périmètre de l'étude	Montant en € HT	Montant en € TTC
2.2.1	PROPOSITIONS D'AMENAGEMENT	2 200,00 €	2 640,00 €
2.2.2	TEST DES PROPOSITIONS D'AMENAGEMENT PAR ETUDES DE CIRCULATION STATIQUES	1 200,00 €	1 440,00 €
	Sous total 2	3 400,00 €	4 080,00 €
Réf. Cahier des charges	3. Impact chiffré des Modifications des réunions nécessaires à déroulement du marché et des missions en phase d'arbitrage	Montant en € HT	Montant en € TTC
2.2.1	PROPOSITIONS D'AMENAGEMENT : réunions supplémentaires	15 200,00 €	18 240,00 €
2.2.2	TEST DES PROPOSITIONS D'AMENAGEMENT PAR ETUDES DE CIRCULATION STATIQUES : réunions supplémentaires	3 000,00 €	3 600,00 €
2.3.1	MISSIONS EN PHASE D'ARBITRAGE : 3 réunions au lieu de 30	- 21 712,50 €	- 26 055,00 €
2.3.2	PRODUCTION DE 10 PANNEAUX D'EXPOSITION A0 remplacé par l'assistance à la réalisation du film	- 11 536,00 €	- 13 843,20 €
	Sous total 3	- 15 048,50 €	- 18 058,20 €
Synthèse des impacts chiffrés par poste du CCTP (impacts 1 + 2 +3)		Montant en € HT	Montant en € TTC
2.2 PHASE 2 : PROPOSITION DE DIFFERENTS SCENARII D'AMENAGEMENT DE LA VOIRIE			
2.2.1	PROPOSITIONS D'AMENAGEMENT	23 950,00 €	28 740,00 €
2.2.2	TEST DES PROPOSITIONS D'AMENAGEMENT PAR ETUDES DE CIRCULATION STATIQUES	20 400,00 €	24 480,00 €
	SOUS TOTAL IMPACTS SUR PHASE 2.2	44 350,00 €	53 220,00 €
2.3 PHASE D'ARBITRAGE: REUNIONS DE PRESENTATION/ AIDE A LA DECISION ET ARBITRAGES			
2.3.1	MISSIONS EN PHASE D'ARBITRAGE : 3 réunions au lieu de 30	- 21 712,50 €	- 26 055,00 €
2.3.2	PRODUCTION DE 10 PANNEAUX D'EXPOSITION A0 remplacé par l'assistance à la réalisation du film	- 11 536,00 €	- 13 843,20 €
	SOUS TOTAL IMPACTS SUR PHASE 2.3	- 33 248,50 €	- 39 898,20 €
TOTAL GENERAL AVENANT N°1		11 101,50 €	13 321,80 €

Les prestations prévues par le présent avenant ont une incidence en plus-value de :

11 101,14 € HT

Montant €HT du marché initial :

229 250 € HT

Montant €HT après avenant n°1 :

240 351.14 € HT soit 288 421,49 € TTC

Le montant de l'avenant qui vous est proposé correspond à une augmentation de 4,84 % du montant du marché initial.

Article 2 – incidence sur le délai

Sans objet

Article 3 – incidence financière

Les prestations prévues par le présent avenant ont une incidence en plus-value de 11 101,14 € HT.

Montant € HT du marché initial : 229 250 € HT

Montant € HT après avenant n°1 : 240 351.14 € HT

TVA 20 % : 48 070.23 €

TOTAL : 288 421,37 € TTC

Article 4 – Pièces constitutives de l'avenant 1

Les pièces constituant le présent marché sont les suivantes :

- Le présent avenant n°1
- Répartition des honoraires mise à jour :

TOTAL G+C	TOTAL ARCADIS	TOTAL ARENES	TOTAL
6 550,00 €	16 200,00 €		22 750,00 €
2 200,00 €	1 200,00 €		3 400,00 €
13 700,00 €	3 000,00 €	1 500,00 €	18 200,00 €
- 11 536,36 €	- 2 600,00 €	- 19 112,50 €	- 33 248,86 €
10 913,64 €	17 800,00 €	- 17 612,50 €	11 101,14 €

Article 5 – Dispositions diverses

Toutes les autres clauses et conditions générales du marché demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contradiction.

Article 6 – Date d'effet du présent avenant n° 1

Le présent avenant prendra effet, et sera facturable, à compter de sa notification.

Fait en un seul exemplaire

A Aix-en-Provence, le

A Aix-en-Provence, le

Mention manuscrite « lu et approuvé »
Le titulaire du marché

Pour le Président et par délégation,
le Vice-Président délégué aux infrastructures du
réseau Aix en bus

(signature et cachet de la société)

Alexandre GALLESE

OBJET : Ressources - Commande publique - Autorisation de signer l'avenant financier n°1 au marché de prestations intellectuelles n° 13M037 – Etudes d'insertion urbaine et de circulation d'un transport en commun en site propre

VU la délibération n°2014_A088 du 22 mai 2014, modifiée, portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI



20 JUIL 2015